

LE PESANT Denis. 1997. « Vers une définition plus rigoureuse de la polysémie ». *BULAG : Actes du Colloque International FRACTAL*. Besançon : Université de Franche-Comté.

VERS UNE DEFINITION PLUS RIGOUREUSE DE LA POLYSEMIE

Denis LE PESANT
(CNRS : UMR 0195, et Université d'Evry)

Abstract

In this paper we intend to describe a different method from our former purely transformational one, which aims at linking the uses of a polysemious word. To do that, we now make the distinction between the *proper use* and the *inherited use* of a polysemious word.

Keywords

polysemy, polysemious entry in a dictionary, proper use of a word, inherited use of a word, class of objects

0. INTRODUCTION

Cet article n'est qu'une sorte de « rapport d'étape » à propos d'une réflexion en cours sur la polysémie. La question est de savoir comment on peut définir les relations entre les différents emplois d'un mot polysémique. Une observation plus attentive des faits nous conduit aujourd'hui à renoncer à la représentation exclusivement transformationnelle que nous développions dans Le Pesant 1994 et 1996.

1. CONDITION PRÉALABLE SUR LA FORME D'UNE ENTRÉE DE MOT POLYSÉMIQUE : L'HOMOGÉNÉITE DES PROPRIÉTÉS SYNTAXIQUES FONDAMENTALES

Il nous paraît de bonne méthode, du moins dans l'état actuel des connaissances dans le domaine, de dégrouper les entrées lexicales qui, dans certains dictionnaires, rassemblent des expressions radicalement différentes du point de vue morphosyntaxique, et de considérer celles-ci non comme des expressions polysémiques, mais comme des homonymes (sur l'intérêt du dégrouperment en général, voir Mathieu-Colas 1997).

Commençons par constater une évidence : un mot prédicatif et un mot non prédicatif ne sauraient passer pour deux variantes polysémiques du même mot. C'est pourquoi on séparera les verbes prédicatifs des verbes-supports homonymes, qui, ne servant qu'à l'actualisation d'un prédicat, ne sont absolument pas de nature prédicative. Par exemple, tel ou tel emploi du verbe-support *prendre* (comme dans *prendre un bain* ou dans *prendre peur*) sera considéré comme un homonyme du prédicat *prendre* dans son emploi de verbe sélectionnant un nom de moyen de transport (comme dans *prendre le train*).

D'autre part, on séparera les noms non prédicatifs de leurs homonymes prédicatifs. C'est ainsi qu'on évitera de parler de polysémie à propos, d'une part du mot *peinture* dans *Il fait une belle peinture du port de Concarneau*, qui est un prédicat à deux arguments, d'autre part du mot *peinture* dans *Il utilise une belle peinture pour le salon*, qui n'est pas un nom prédicatif (cf. Victorri et Fuchs 1996:14).

Le cas des prédicats qui ne se distinguent que par le nombre des arguments ou par la forme de la préposition introduisant un argument n'est pas fondamentalement différent des précédents. En effet, la forme du schéma d'arguments n'est pas une propriété secondaire, mais au contraire la propriété essentielle d'un prédicat ; du reste une différence de schémas d'arguments est associée en général à de profondes différences sémantiques. Qu'on considère par exemple ce qui sépare *Pierre sert Paul* de *Pierre sert à Paul*, ou *Il a battu son petit frère qui l'agaçait* de *Il a battu son petit frère aux échecs* (cf. Victorri et Fuchs 1996:36).

Il existe toutefois des exceptions motivées à ce principe de dégrouperment, notamment lorsqu'il est possible d'établir une régularité transformationnelle, associée à une variation sémantique constante, entre deux schémas d'arguments distincts pour un même verbe.

Par exemple, la plupart des 120 verbes de la classe 37M4 de Guillet et Leclère 1992 entrent dans deux constructions, l'une à trois arguments, l'autre à deux arguments, et dont on peut dire que la première est une

variante causative de la deuxième, au sein de la relation $N V N' de N'' <----> N'' V N'$ (e.g. *Max accomode ce poisson d'une sauce verte <---> Une sauce verte accomode ce poisson*) ; il est clair qu'il s'agit, pour chacun de ces verbes, de deux emplois qui, étant reliés transformationnellement, ne méritent pas d'être dégroupés. De la même façon, on regroupera dans une même entrée les emplois liés par une des relations de « restructuration » qu'étudient Guillet et Leclère 1981 (e.g. *L'oiseau bat des ailes vs Les ailes de l'oiseau battent*).

Dans de tels cas, il n'y a pas d'homonymie. On a affaire à un cas typique de polysémie : deux constructions distinctes sont regroupées au sein d'une même entrée au motif qu'il est possible de définir une relation linguistique entre elles. Cela nous amène, dans la section qui vient, à formuler une première définition approximative de la polysémie.

2. UNE ENTRÉE DE MOT POLYSÉMIQUE EST UNE ENTRÉE QUI NON SEULEMENT ÉNUMÈRE LES DIFFÉRENTS EMPLOIS D'UN MOT, MAIS AUSSI DÉFINIT LINGUISTIQUEMENT LES RELATIONS ENTRE LES EMPLOIS

La notion d'emploi d'un mot est le concept principal que nous utiliserons pour définir la polysémie. Les différents emplois d'un mot polysémique, ce sont ses différents « modes d'emploi ». Il peut s'agir notamment, pour un nom non prédicatif, de ses propriétés distributionnelles, c'est-à-dire l'énumération des différentes classes de prédicats qui le sélectionnent, de façon appropriée ou par héritage (cf. partie 5. ci-dessous). En ce qui concerne l'emploi d'un prédicat, Gaston Gross (à paraître) le définit à partir de huit catégories : le domaine d'arguments, le sens, la morphologie, les transformations appropriées, le système aspectuel, l'actualisation, le domaine, et le niveau de langue.

Mais le fait qu'un signifiant ait plusieurs emplois ne nous autorise pas à conclure qu'il s'agit forcément d'un mot polysémique : en effet, c'est aussi la pluralité des emplois qui caractérise un ensemble d'homonymes. Dès lors, la différence entre une collection d'homonymes et une collection d'emplois de mot polysémique nous semble être la suivante : alors qu'il est impossible de relier les éléments d'une collection d'homonymes autrement qu'à partir, au mieux, d'éventuels facteurs étymologiques, on peut au contraire définir un large éventail de relations linguistiques entre les éléments d'une collection d'emplois de mot polysémique.

3. LA QUESTION DES RELATIONS ENTRE EMPLOIS : LIMITES D'UNE ANALYSE TRANSFORMATIONNELLE PAR RÉCUPÉRATION DE NOM APPROPRIÉ ELLIPSÉ

Nous avons naguère proposé, dans Le Pesant 1994 et Le Pesant 1996, de relier transformationnellement les emplois d'un mot, en appliquant, de façon systématique, au problème de la polysémie la procédure d'effacement de mot approprié (cf. Harris 1976:113). Nous pensions possible de généraliser l'analyse qui consiste à relier l'emploi concret de *livre* (pour reprendre un exemple rebattu de polysémie) à son emploi abstrait en supposant un effacement du nom approprié *exemplaire*, qui a un emploi concret univoque (e.g. *déchirer un exemplaire (N concret) d'un livre (N abstrait) ---> déchirer (E) un livre*), le nom abstrait héritant les propriétés concrètes du nom-tête effacé.

Une telle généralisation s'avère impraticable pour au moins trois raisons. Tout d'abord, il arrive fréquemment qu'aucun nom approprié ne se déclare candidat ; par exemple, on ne trouve, pour les noms d'établissements commerciaux et industriels, aucun nom approprié qui permette de relier les emplois « entrepreneuriaux » aux emplois purement locatifs (impossible par exemple de postuler, pour l'expression *gérer une boutique*, une source comme **gérer l'entreprise d'une boutique*). D'autre part, pour revenir à l'exemple de *livre* dans son emploi concret, pourquoi postuler exclusivement une source de forme *exemplaire d'un livre*, alors que *livre*, même dans son emploi abstrait, apparaît comme un hyponyme d'hyperonymes concrets tels que *volume*, ainsi que le montre la possibilité d'anaphore infidèle (e.g. *Je lis un livre de Balzac ; ce gros volume pèse lourd*) ? Dernière raison pour ne pas généraliser une approche transformationnelle de la polysémie : il arrive souvent que plusieurs noms appropriés non synonymes soient candidats à l'effacement, sans que le contexte permette de décider quelle est la source. Comment par exemple récupérer la source exacte de *Autrefois, Pierre était courageux* ? Lequel des présumés noms appropriés suivants faut-il retenir : *caractère, nature, tempérament* ou *actes* ?

Rappelons qu'à nos yeux une entrée de mot polysémique est une entrée qui non seulement énumère les différents emplois d'un mot, mais aussi définit linguistiquement les relations entre emplois. Peut-on envisager des relations autres que transformationnelles entre les emplois ?

4. UN OUTIL POUR L'ANALYSE DES RELATIONS ENTRE EMPLOIS : L'OPPOSITION ENTRE *EMPLOI APPROPRIÉ* ET *EMPLOI EN VERTU D'UN HÉRITAGE*

Pour définir la plupart des relations entre les emplois d'un nom polysémique, nous recourrons, dans la partie 5, à la notion d'héritage, et à l'opposition entre emploi approprié et emploi en vertu d'un héritage.

La notion de *prédicat approprié* est au coeur de la théorie de Gaston Gross (cf. Gross 1994). Les *prédicats appropriés* d'une classe de noms non prédicatifs, ce sont l'ensemble des prédicats qui la sélectionnent en propre. Soit par exemple les noms appartenant à la classe des <Etats> ; des prédicats comme *extrader de*, *être citoyen de*, les sélectionnent en propre. Soit encore les noms de la classe des <humains> ; ils ont pour prédicats appropriés les multiples classes de prédicats d'opérations mentales, de sentiments, etc.

Par opposition, on appellera *emplois en vertu d'un héritage* (ou *emplois hérités*) d'une classe de noms non prédicatifs, l'ensemble des classes de prédicats qu'elle hérite d'hyperonymes et de méronymes. Soit encore les noms appartenant à la classe des <Etats> ; ils héritent de leur hyperonyme <territoire> des prédicats comme *peupler*, *habiter dans*. Quant aux noms de la classe des <humains>, ils héritent de leur hyperonyme <être animé> des prédicats tels que *naître*, *s'alimenter*. Par ailleurs les noms d'<humains> héritent par exemple du méronyme *chevelure* une certaine classe d'adjectifs de couleur : *blanc*, *blond*, *brun*, *roux*, etc.

On parlera aussi, pour les prédicats, d'emplois appropriés et d'emplois en vertu d'un héritage. Les *emplois appropriés d'un prédicat*, ce sont les classes d'arguments qu'il sélectionne en propre. Ses *emplois en vertu d'un héritage*, ce sont les classes d'arguments qu'il sélectionne à la suite d'un héritage d'origine hyperonymique ou méronymique. Par exemple, certains emplois du prédicat *courageux*, comme dans la phrase *Cet enfant est courageux*, peuvent être dus à un héritage provenant d'un des méronymes *caractère*, *nature*, *tempérament*, *actes*.

Un mot sur la méronymie. L'exemple qui vient d'être donné montre que nous accordons au terme de « méronyme » une extension inhabituelle, en l'appliquant non seulement aux noms de partie d'un tout, mais aussi aux noms d'éléments d'un ensemble (e.g. *militants (d'un parti)*), ou encore aux noms à modifieur obligatoire (e.g. *tempérament (d'un homme)*, *exemplaire (d'un livre)*, *relief (d'une région)*). Nous regrettons de manquer de place pour justifier ce parti pris.

Nous demandions en fin de troisième partie si on peut envisager des relations autres que transformationnelles entre les emplois. Nous ne prétendons pas avoir déjà une vue d'ensemble sur le problème. Mais il nous semble tout au moins vraisemblable qu'on puisse distinguer, parmi les emplois, ceux qui sont appropriés et ceux qui existent en vertu d'un héritage ; et qu'on puisse distinguer, parmi ceux qui existent en vertu d'un héritage, les emplois qui sont dus à tel ou tel héritage d'hyperonyme, et ceux qui sont dus à tel ou tel héritage de méronyme.

5. DÉFINITION DE LA POLYSÉMIE EN TERMES D'HÉTÉROGÉNÉITE SÉMANTIQUE DE L'ORIGINE DES HÉRITAGES

Le fait qu'un nom reçoive en héritage une partie de ses prédicats, et le fait qu'un prédicat soit « laissé en héritage » à des arguments autres que ceux qu'il sélectionne en propre, ne suffisent pas à créer un effet polysémique. Autrement dit, on ne saurait définir simplement les noms polysémiques comme des noms faisant l'objet d'une sélection d'origine multiple (sélection d'une part par des prédicats appropriés, d'autre part par une ou plusieurs séries de prédicats hérités d'hyperonymes et de méronymes). Une telle définition impliquerait, de façon absurde, que le mot *être humain* devrait passer pour polysémique : ses prédicats ne sont-ils pas, les uns appropriés (e.g. *bavarder*, *réfléchir*), les autres hérités (e.g. *s'alimenter* est hérité de l'hyperonyme <être animé> et *avoir un poids de* est hérité de l'hyperonyme <concret>) ? Une définition analogue de la polysémie des prédicats impliquerait de façon tout aussi absurde que le prédicat *être bronzé* soit tenu pour polysémique dans le cas où il sélectionne premièrement un argument appartenant à la classe des <parties du corps> (e.g. *le visage de Paul est bronzé*), deuxièmement l'argument *corps* (e.g. *le corps de Paul est bronzé*), troisièmement un argument appartenant à la classe des <humains> (e.g. *cet acteur est bronzé*).

L'absence d'effet polysémique dans ces exemples est due au fait que les différentes classes de prédicats appropriés et hérités sélectionnent des catégories de noms appartenant à la même taxinomie : <concret> est un

hyperonyme de <être animé>, qui est un hyperonyme de <être humain> ; et *visage* est un méronyme de *corps*, qui est un méronyme de <être humain>.

L'effet polysémique se manifeste au contraire quand les prédicats hérités s'appliquent à des hyperonymes ou à des méronymes appartenant à des taxinomies disjointes. C'est ce qui se passe par exemple avec le fameux exemple de *livre*. Il s'agit d'un hyponyme commun à au moins deux hyperonymes : <écrits>, qui est sur la taxinomie des <activités et résultats d'activités humaines>, et <support de l'écriture>, qui est sur la taxinomie des <inanimés concrets>. Cela entraîne que *livre* est aussi bien sélectionné, en vertu de ces deux héritages, par le prédicat *être passionnant* que par le prédicat *avoir un poids de* (autre exemple : *Ce roman est plus épais que captivant*).

De même, les noms de <commerces> ou d'<industries>, héritent leurs prédicats d'au moins deux hyperonymes : <lieu>, et <entreprise> (ce dernier ayant lui-même des classes d' <humains collectifs> parmi ses hyperonymes). Il s'ensuit qu'un nom comme *magasin de vêtements* est sélectionné, par héritage, aussi bien par les prédicats *être spacieux* ou *aménager*, que par les prédicats *diriger* ou *entraîner en justice*.

Encore un exemple, avec des héritages d'origine méronymique. Ce qui produit, dans le cas du nom *pays*, un effet de grande polysémie, c'est le fait qu'il hérite ses prédicats de plusieurs méronymes (au sens élargi que nous donnons à ce terme ; cf. partie 4) aussi sémantiquement hétérogènes que *territoire*, *population*, *climat*, ou *régime politique*. D'où des expressions telles que *un pays vaste, de haute culture, chaud, totalitaire*.

La place nous manque pour développer le point de la polysémie des prédicats, qui implique le difficile problème des transferts métaphoriques. Ce phénomène s'observe quand les classes d'arguments sélectionnées par héritage appartiennent à des taxinomies sémantiquement différentes de celles des classes d'arguments sélectionnées de façon appropriée, ou bien quand les différentes classes d'arguments sélectionnées en propre appartiennent à des taxinomies sémantiquement différentes. C'est ce qui se passe par exemple avec l'adjectif *pur*, qui sélectionne des noms de <liquides>, des noms d'autres « fluides », comme *air* ou *lumière*, ou encore certains noms de sentiments (e.g. le vers de Racine : *Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon coeur*). Autre exemple : un des verbes *atteindre* sélectionne des arguments appartenant les uns à la classe des <lieux>, les autres à certaines classes d'<états humains> (e.g. *Il a atteint la gloire en même temps que la ligne d'arrivée*). Voici un dernier exemple moins spectaculaire de polysémie des prédicats : les prédicats de <cris d'animaux>, qui sélectionnent aussi, en vertu d'un héritage, les noms <humains> (e.g. *Il aboie encore plus fort que son chien*).

Il apparaît donc que l'effet de polysémie n'est pas dû au phénomène d'héritage en lui-même, mais au phénomène d'hétérogénéité sémantique des héritages.

6. DISTINGUER ENTRE LES CAS DE POLYSÉMIE ET LES CAS D'HOMONYMIE AU MOYEN DE LA PROPRIÉTÉ DE SYLLEPSE

Victorri et Fuchs 1996 soulignent en page 12 le désaccord général entre linguistes et entre auteurs de dictionnaires sur la question de la différence entre polysémie et homonymie, et concluent eux-mêmes (p. 85) à « l'arbitraire relatif de la distinction homonymie/polysémie ». Sans prétendre résoudre le problème, nous voudrions attirer l'attention sur une propriété de certains mots, que nous appelons « propriété de syllepse ».

La syllepse, écrit Fontanier (1977:105), est un trope qui consiste à « *prendre un même mot tout-à-la fois dans deux sens différents* ». Citant le vers « *Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis* », Fontanier glose ainsi : « *Cette Rome, qui n'est plus dans Rome, ce n'est pas la Rome ville, la Rome assemblage de plusieurs édifices, c'est la Rome République ; ce sont les habitants de Rome, les citoyens de Rome, ce sont les Romains* ». La glose illustre cinq emplois du nom hautement polysémique qu'est *ville*.

Appelons *propriété de syllepse* la propriété qu'a une occurrence de mot polysémique (éventuellement dédoublée par anaphore) de voir « *activés* » plusieurs de ses emplois dans la même phrase. Reprenons quelques exemples de la partie 5, qui illustrent cette propriété : *Ce roman est plus épais que captivant ; ce magasin de 10000 m² est en passe de faire faillite ; cet énorme pays chaud est malheureusement totalitaire ; le jour n'est pas plus pur que le fond de mon coeur ; en même temps que la ligne d'arrivée, il a atteint la gloire ; il aboie encore plus fort que son chien*.

Les homonymes ne sont en revanche pas concernés par la propriété de syllepse. On peut certes leur appliquer le même traitement, mais on obtient alors un résultat bouffon souvent utilisé dans l'humour : l'effet zeugma (e.g. *Il a pris congé et son vélo* et, d'Audiberti : *Une voiture nouvelle, ça vous transporte, les premiers jours*).

La propriété de syllepse présente à nos yeux, mis à part son intérêt linguistique considérable, un intérêt empirique comme critère discriminatoire entre phénomène de polysémie et phénomène d'homonymie.

CONCLUSION

Victorri et Fuchs 1996:85 défendent l'idée d'un continuum possible entre certains cas de polysémie et d'homonymie. Nous croyons au contraire qu'il existe, pour un mot polysémique donné, un ensemble de propriétés syntaxiques et distributionnelles (ces dernières étant décrites en termes de complexes d'héritages), sans parler de la *propriété de syllepse*, qui permettent, à partir de critères linguistiques constants, de définir la collection des emplois polysémiques et de la séparer des éventuels homonymes. Nous convenons en revanche de la réalité, au sein d'un ensemble polysémique, d'un « continuum entre les cas de figure d'ambiguïté et d'indétermination ». Il devient dès lors intéressant d'observer, dans la dimension du discours, comment les différents emplois d'un terme donné sont susceptibles, en vertu de la propriété de syllepse, d'être tour à tour activés et inactivés, de façon cumulative ou non, en fonction du co-texte.

RÉFÉRENCES

FONTANIER Pierre (1830) (1977), *Les figures du discours*, Paris : Flammarion.

GROSS Gaston (1994), « Classes d'objets et description des verbes » *Langages 115*, Paris: Larousse.

GROSS Gaston (à paraître), « Qu'est-ce que l'emploi d'un prédicat », *Actes du colloque de Cracovie*, Cracovie : Ecole Normale Supérieure.

GUILLET Alain et LECLÈRE Christian (1981), « Restructuration du groupe nominal » *Langages 63*, Paris : Larousse.

GUILLET Alain et LECLÈRE Christian (1992), *Les constructions transitives locatives*, Genève, Paris : Droz.

HARRIS Zellig (1976), *Notes du cours de syntaxe*, Paris : Le Seuil.

LE PESANT Denis (1994), « Les compléments nominaux du verbe lire » *Langages 115*, Paris: Larousse.

LE PESANT Denis (1996), « Classes d'objets et représentation de certains phénomènes de présupposition et de métonymie » *BULAG* numéro 21, Besançon : Université de Franche-Comté, Centre Lucien Tesnière.

MATHIEU-COLAS Michel (1996), « Représentation de la polysémie dans un dictionnaire électronique », *Actes du colloque de Lyon Lexicomatique et dictionnaires* (1995), Montréal : Aupelf-Uref.

VICTORRI Bernard et FUCHS Catherine (1996), *La Polysémie*, Paris : Hermès.